saumur :

on s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires;

A PARIS, Chez MM. RICHARD et Cir,

Passage des Princes.

1),

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. . 20 c. Réclames, - ... 30

RÉSERVES SONT PAITES

On s'abonne!

A SAUMUR, Chez tous les Libraires :

Ches MM. HAVAS-LAPFITE et Clo. Place de la Bourse, a

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tlmbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre afranchie.

SAUMUR, 26 Juillet 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Seance du 23 juillet.

Le président appelle la discussion de la dauxième délibération sur le projet de loi relatif au Senat.

L'article 1er est voté sans discussion,

ainsi que l'article 2. M. Arfeuillères est l'auteur d'un amendement tendant à ce que les délégués communaux pour l'élection des sénateurs puissent etre choisis au sein du conseil municipal et en dehors parmi les électeurs âgés de 25 ans

au moins. En soutenant sa proposition, M. Arfeuillères se plaint qu'elle n'ait pas été sérieusement approfondie par la commission.

M. Christophle, rapporteur, proteste en quelques mots contre cette déclaration et reproche à la proposition de M. Arfeuilleres d'être surtout inconstitutionnelle.

M Baragnon relève cette objection et demande qu'on ne s'en serve pas comme d'un bouclier servant à rejeter tout amendement utile. La constitution, selon lui, ne sera pas volée si l'on adopte la proposition de M. Ar-feuillères. L'attitude de M. Baragnon à la inbune soulève des exclamations à gauche. L'orateur alors déclare que la constitution du 25 février est à tous, c'est la loi du pays, il a le droit de la défendre ; il croit ne pas lui manquer de respect en soutenant la proposition de M. Arfeuillères.

Après M. Baragnon, M. Victor Lefranc présente quelques observations; il combat l'argumentation de M. Baragnon et l'amen-

dement de M. Arfeuillères. Il y a une demande de scrutin.

La proposition de M. Arfeuillères est repoussée par 376 voix contre 259.

On passe à la discussion de l'article 3. Antonin Lefèvre-Pontalis dépose un amendement à l'article 3 demandant que, dans les communes où il existe une commission municipale, le délégué soit le premier inscrit de l'ancien conseil municipal.

Corateur défend longuement cette proposition; son principal argument est que commissions municipales ne doivent pas jouir du privilége qui doit être excluelvement réservé aux conseils municipaux.

Paris propose la rédaction suivante : Dans les communes où il existe une commission municipale, le délégué sera nommé

par lancien conseil. » Après une observation de M. de Castellane et quelques mots de M. de Gavardie en faveur de la proposition Paris, le président met aux voix l'amendement de M. Lesevre-Pon-

L'Assemblée le repousse par 359 voix contre 230.

M. de Gavardie propose à son tour un amendement qui est également rejeté. Celui de M. Paris a un meilleur sort, il est adopté par 406 voix contre 216.

Seance du 24 juillet.

M. d'Audiffret-Pasquier préside.
M. Dufaure, garde des sceaux, dépose un projet de loi portant modification à la loi du 21 novembre 1872 relative au jury.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi organique relatif aux élections sénatoriales.

L'article 4 est adopté,

M. Baragnon présente une observation sur l'article 5 de la loi. Le paragraphe 2 de l'article 5 est ainsi conçu:

« Tout électeur de la commune peut, dans le délai de trois jours, adresser une protestation contre la nomination du délé-

M. Baragnon propose de réserver exclusivement cette prérogative aux électeurs investis du droit de vote.

Après quelques observations présentées par M. Christophle et une contre réplique de M. Baragnon, une rédaction nouvelle de ce dernier, accordant le droit de protestation aux éligibles, est mise aux voix.

Une demande de scrutin a été posée sur la proposition de M. Baragnon. Dans l'intervalle du scrutin, M. Ricard remplace M. d'Audiffret-Pasquier au fauteuil présidentiel. Résultats du vote: Nombre des votants, 524; majorité absolue, 313; pour, 272; contre, 352.

L'amendement de M. Baragnon n'est pas

Les paragraphes 2,3 et 4 de l'article 5 sont votes.

L'article 5 est ensuite adopté dans son en-

M. Amédée Lefèvre-Pontalis présente un amendement au paragraphe 1er de l'art. 6. Le projet de la commission donne aux conseils de préfecture le droit de juger les protestations faites contre l'élection des dé-

M. Pontalis demande que ce soit les tribunaux ordinaires qui statuent sur ces protestations. Cependant, dit-il, il retire provisoirement son amendement, qu'il compte reprendre au moment de la discussion sur les modifications à apporter à la loi actuelle sur les conseils généraux.

Les art. 6, 7, 8, 9, 40, 41, 42 et 43 sont successivement adoptes.

L'article 14 de la commission, relatif aux réunions électorales, permet l'accès de ces réunions aux électeurs sénatoriaux et aux

candidats. M. Buffet dit que le projet du gouvernement soumettait d'abord les réunions électorales aux prescriptions de la loi du 6 juin 1868. En opposition aux projets de la commission, le gouvernement demande en outre maintenant que ces réunions ne puissent être composées que d'électeurs appelés à nommer les sénateurs.

M. Christophle, rapporteur, soutient l'article de la commission, et pense que les dispositions de la loi de juin 1868 ne sauraient s'appliquer aux réunions dont il

s'agit.
L'honorable rapporteur passe en revue les différentes prescriptions de cette loi et conclut en déclarant que l'Assemblée ne peut songer à en demander l'application en ce qui concerne ces réunions, qui sont composées de sommités locales d'électeurs spé-

M. Buffet répond que le gouvernement désire que les élections se fassent en toute liberté, mais il veut aussi qu'elles ne soient pas sur toute la surface du pays un prétexte à des perturbations. Le projet de la commission n'offre aucune garantie; il maintient donc avec énergie celui du gouverne-(Corresp. dipl. européenne.) ment.

Chronique générale.

Le vote sur la prorogation est l'objet de commentaires divers dans les couloirs. Les

gauches manifestent leur étonnement au sujet du nombre relativement considérable de députés républicains qui ont cru devoir voter la proposition Malartre ou bien s'abstenir. Le vote des bonapartistes est surtout vivement commenté: dix membres de ce groupe ont, en effet, voté en faveur de la proposition Malartre, six se sont abste-

Un apaisement notable semble s'être produit depuis jeudi dans les cercles parlemen-taires. Les notabilités de la gauche modé-rée cherchent à empêcher M. Brisson de déposer son projet relatif au rétablissement des élections partielles. On ne prévoit pas d'incident politique notable avant la proro-

On assure que MM. Bocher et Savary et quelques uns de leurs collègues sont décidés à se séparer du centre droit; ils auraient l'intention de former pour le moment un groupe distinct, ne voulant pas se faire inscrire dès à présent à la réunion Lavergne. M. Bocher ne tarderait pas, au nom de ses amis, à donner au centre droit communication officielle de cette décision.

On parle d'un incident assez vif qui se produirait relativement au rapport de M. de La Borderie sur les agissements des agents du gouvernement de la Défense nationale. Dans ce rapport, M. Ricard, l'aigle de Niort, est assez malmené, et il aurait l'intention de réclamer la discussion immédiate du rapport.

On sait que ces promesses sont rarement tenues, témoin M. Magnin.

Nous croyons devoir reproduire ici un article publié par la Tages Presse sur le voyage en France de S. A. I. et R. l'archiduc Albert d'Autriche. L'importance des considérations contenues dans cet article ne saurait échapper à nos lecteurs.

« L'archiduc Albert, dit la Tages Presse est arrivé dans la capitale de la France. Il laisse son aimable solitude sur la côte normande, pour visiter la capitale d'une nation qui, en dépit de toutes les défaites, est encore puissante et marche à la tête de la civilisation, jetant l'inquiétude dans le cœur de ses ennemis et donnant à ses amis la ferme confiance que le membre le plus puissant de la famille latine assurera encore le triomphe de mainte idée grande et généreuse.

» Nous n'aurions certainement pas choisi le voyage de l'archiduc comme le sujet de nos considérations politiques si les manifestations de nos confrères autrichiens ne nous avaient prévenus et ne nous imposaient le devoir de recommander cet événement à la méditation de nos lecteurs. Il y a quelques semaines seulement, surgit pour la première fois la nouvelle que l'archiduc Albert allait faire une excursion en France et passer à Paris. Nos journalistes poussèrent alors un véritable cri d'horreur. Saisis de terreur, ils secouèrent la tête et s'écrièrent trois fois: Non! non! non! L'archiduc Albert ne doit pas toucher le sol français, il doit éviter la capitale de la France! Voilà ce que répéta avec une persévérance infatigable le chœur des journaux

» Ils faisaient de la France un pays don tout voyageur devait s'écarter, sous peine de passer pour un ennemi de la civilisation et de la paix. La raison de tout ce bruit, de ces cris d'effroi est facile à saisir. Si l'on ne voulait pas que l'archiduc Albert vint en contact avec les hommes d'Etat français, c'était parce qu'on craignait que cet acte ne fût opposé au désir du prince de Bismark et ne s'accordat pas avec le système qui doit en-chaîner à l'Allemagne l'empire d'Autriche, nouveau Prométhée. Ce voyage ne permet-tait pas de mettre la France dans la situation voulue par nos journaux. Fidèles à le consigne donnée sur les bords de la Sprée. l'exagérant même, ils voudraient repousser la France loin du monde civilisé en lui laissant, mais par pitie seulement, son domaine dans l'ouest de l'Europe, un peu comme le grand père Grant au visage pale, dans sa bonté, laisse aux indiens Sioux teurs territoires de l'Amérique occidentale

» Là-bas, au-delà des Vosges, on permettra à cette nation de végéter, mais loin du contact des peuples du continent. Excommunié par le grand esprit, c'est-à-dire le prince de Bismark, les Français, véritables brebis galeuses, seront parqués dans un réduit à part, séparés du monde, évités par tous ceux qui croient à l'alliance des trois empereurs comme garantie de la paix, et à l'innocente nature de l'homme de Varzin. Comment faire cadrer avec ce plan la visite de l'archiduc? Surtout après les entrevues avec l'empereur d'Allemagne et le czar, il ne lui était pas permis de venir à Paris et de se rencontrer avec le chef de la nation française. Car aujourd'hui un Autrichien ne doit même pas laisser soupçonner qu'il sait qu'il existe une France de l'autre côté des Vosges, et l'archiduc Albert est bien un Autrichien jusqu'au fond du cœur, qu'il a été longtemps suspect aux feuilles prussiennes et a été longtemps accusé d'être le chef d'un parti mi-

litaire de revanche. » Le fait que des théories aussi insensées, aussi fanatiques peuvent se produire chez nous, nous engage aujourd nui a nous occuper, avec la satisfaction la plus sincère, du voyage de l'archiduc à Paris. Dans d'autres circonstances, il serait tout naturel qu'un membre illustre et distingué d'une puissante famille de souverains, séjournant dans un pays étranger, passât par la capitale. Cependant, vis-à-vis de la dictature germano-prussienne qui pèse sur l'Europe et qui livre en pâture à la bande des reptiles l'audacieux qui ose entrer en relations avec la France, ce voyage est un acte. L'archiduc Albert n'est certes pas un homme qui cède à des considérations gênantes et laisse imposer une contrainte à ses idées.

» La franchise et l'indépendance de caractère sont les principales qualités du glorieux feld-maréchal. Il faut espérer qu'il éclairera les hommes d'Etat français et le maréchal-président sur le but de sa visite, avec cette sincérité toute militaire qui le distingue. Il est possible que cette visite ne sorte pas des bornes de la courtoisie, mais la politique pourrait bien ne pas rester étrangère à la conversation, absolument comme à Ingenheim et à Ems.

» Déjà le duc Decazes a quitté Vichy pour venir au devant de l'hôte que la France accueille avec tant de sympathie, et pour pui-ser de l'assurance dans les paroles de l'archiduc et fortisser sa confiance dans le maintien de la paix. Il n'est pas douteux que l'habile ministre des affaires étrangères n'arrive à parler du rôle de l'Autriche dans l'alliance des trois empereurs, et qu'il ne recoive de l'auguste visiteur les déclarations

les plus rassurantes.

» La participation de l'Autriche à cette alliance ne peut absolument pas être dirigée contre la France, contre le pays dont les intérêts sont toujours d'accord avec les nôtres et ne peuvent jamais les menacer, avec lequel, malgré les événements passés, nous sommes unis par tant de sympathies et d'épreuves analogues. La circonstance que l'Autriche fait partie de la triple alliance impériale ne peut être, au contraire, que rassurante pour les Français. Ils peuvent être persuades que jamais un aéropage de souverains où siège l'empereur d'Autriche ne donnera son assentiment à une agression injuste et non motivée contre leur existence en tant que nation.

» Ils ont pu déjà s'apercevoir que, grâce cette alliance, le prince de Bismark ne peut plus jouer aussi facilement avec les sceptres et les couronnes et qu'il n'est pas le seul arbitre de la paix et de la guerre. La paix et le droit ont dans l'Autriche le plus chaud défenseur, et comme les nôtres, ils se trouvent sous notre protection efficace. La visite de l'archiduc à Paris rappellera, espérons-le, cette vérité aux Français, et contribuera certainement à les rassurer et à raffermir leur confiance dans le maintien de la paix, à laquelle l'Europe ne croit pas en-

core assez. »

Les Prussiens s'apprétent pour les manœuvres d'automne en Alsace. Tous les ordres de concentration sont donnés; les dispositions de détail, dont la plupart arrivent à la connaissance des habitants qu'elles intéressent, sont déjà prises.

On lit dans l'Union :

Si nos renseignements sont exacts, le gouvernement prussien ferait acheter, en ce moment, par ses agents, un grand nombre de chevaux sur les marchés fran-

Nous lisons dans l'Union d'Agen :

◆ On nous certifie qu'une forte partie des soldats espagnols qui sont passés dans notre ville, et qu'on a désignés sous le nom de carlistes, sont des alphonsistes qui ont profité de la proximité où ils étaient de la frontière pour déserter. »

« Aucune nouvelle d'Espagne, dit le Siècle. On ignore toujours ce qu'est devenu Dorregaray, et si ce chef carliste a pu ou non opérer sa jonction soit avec Saballs, soit avec les bandes de don Carlos. »

Il n'y a que le Siècle qui soit si mal informé. Tout le monde sait que Dorregaray est entre en Catalogne, poursuivi par l'armée alphonsiste, et que, s'il a pu rejoindre Saballs qui tient dans cette prevince, il n'a pu également faire sa jonction avec don Carlos, qui occupe la Navarre.

LA BELGIQUE ET LA FRANCE.

On lit dans le Constitutionnel:

« Au milieu des malheurs qui viennent d'accabler une partie de notre pays, nous avons eu cette consolation suprême de voir les nations voisines nous témoigner une vive sympathie et venir à notre aide avec une générosité sans égale.

» Parmi celles qui ont montré le plus d'empressement à nous secourir et à nous plaindre, il convient de remercier la Belgique qui, après avoir pendant si longtemps conservé de la défiance à l'égard de la France, a compris qu'elle avait le droit de

compter sur toute son amitié.

» Elle vient de nous prouver que nous aussi nous avons le droit de compter sur elle, et, ayant déjà droit à notre reconnaissance pour la façon affectueuse dont elle avait accueilli nos prisonniers pendant la guerre, elle a augmenté noire dette en nous envoyant sa généreuse offrande pour nos inondés.

» Partout on a donné, partout les listes se sont couvertes de souscriptions; mais nulle part l'empressement n'a été plus grand qu'à Liège. La compagnie du chemin de fer du Nord, qui est française, a organisé une association de charité, et les Liégeois ont donné avec une générosité admirable. L'association artistique la Legia, la plus brillante des sociétés chorales de Belgique, a donné des concerts splendides, et, non contente de chanter pour les inondés de France, elle a donné aussi son offrande.

» Le succès de la Legia a été immense: on lui a payé sa bonne action en applaudissements.

» Quant à nous, nous exprimons à nos voisins combien nous sommes touchés de l'émotion généreuse qui s'est emparée d'eux à la nouvelle de nos malheurs. La charité sera un lien de fraternité de plus qui nous unira à eux, et nous espérons que dans l'avenir il nous sera donné de leur prouver par notre amitié que nous n'oublions pas en France les services rendus. »

Etranger.

On écrit de Tolosa, le 21 juillet :

« Hier soir, le roi a reçu à la gare 300 carlistes exilés qui venaient du camp alphonsiste.

» La scène a été très touchante.

» Les forces alphonsistes de Logrono ont brûlé les récoltes des environs de Viana.

» L'indignation est vive par suite des brutalités de l'ennemi.

La colonne Quesada est sortie de Vitoria et y est rentrée immédiatement. »

ANGLETERRE.

Un incident regrettable s'est produit, la semaine dernière, à la Chambre des commu-

M. Disraeli ayant déclaré que le gouvernement renonçait, pour cette session, à présenter le projet relatif à la marine marchande, M. Plimsoll se lève et attaque avec violence le gouvernement et les membres de la Chambredes communes qui sont armateurs. Il les traite d'infâmes et les accuse d'avoir tout fait pour arrêter le projet. Il ajoute qu'ils seront ainsi la cause de la mort de milliers de personnes.

L'orateur se livre à des gestes véhéments et prononce les paroles les plus violentes, en menaçant la Chambre à poing fermé.

M. Disraeli propose que M. Plimsoll soit réprimandé par le speaker.

Le speaker, sur le refus de M. Plimsoll de rétracter le mot de « scélérats » dont il s'est servi à l'égard des membres armateurs, lui ordonne de sortir de la Chambre pendant la discussion.

Lord Hartington, de concert avec MM. Sullivan et Fawcett, tout en ne justifiant pas la conduite de M. Plimsoll, propose que la Chambre, considérant l'état d'agitation de l'orateur, lui donne le temps de réfléchir et ajourne la discussion jusqu'à jeudi. Ce jour-là, M. Plimsoll fera probablement des excuses.

M. Disraeli propose que la Chambre ordonne à M. Plimsoll de venir jeudi prochain faire des excuses.

Cette proposition est adoptée, et la Chambre reprend la discussion du projet spécial aux fermiers.

Pendant son discours, M. Plimsoll avait. quitté sa place et parlait au milieu de la Chambre dont l'agitation était à son com-

INDE.

On a commencé, à Calcutta, les préparatifs pour la visite du prince de Galles. On s'occupe d'organiser, à cette occasion, une chasse au tigre, dans les jungles de Maldah et de Purneah, les plus riches de tout le Bengale en gibier de cette

Les notabilités indigènes du Punjab ont résolu de dépenser 20,000 livres sterling pour la réception de Son Altesse Royale an-

La liste des troupes qui seront assemblées en son honneur au camp d'exercices de Delhi, vient d'être publiée. Elle comprend les régiments les plus fameux de l'armée anglo-native du Bengale et des spécimens des diverses nationalités parmi lesquelles elle se recrute. Il y aura sept régiments de cavalerie du Bengale, un régiment de cavalerie de l'Inde centrale et un régiment de cavalerie du Punjab. Parmi les régiments d'infanterie, on remarque deux des rares régiments indigènes qui sont restés fidèles pendant l'insurrection de 1857, quatre régiments de Punjabis, deux régiments de l'infanterie de frontière, un régiment de Sikhs, quatre régiments de Goorkhas, etc.

Nouvelles militaires.

Il est procédé en ce moment à l'inspection générale de l'Ecole militaire de Saint-Cyr qui doit précéder la sortie des élèves de deuxième année, en qualité de sous-lieu-

M. le général de division du Barail a-terminé la revue de la section de cavalerie.

De son côté, M. le général de division de Lartigue vient de commencer l'inspection du bataillon d'infanterie, pendant laquelle auront lieu les examens pour le passage des élèves de la 2º à la 4re division.

L'archiduc Albert d'Autriche a visité jeudi, avec le maréchal de Mac-Mahon et le général de Cissey, l'Ecole de Saint-Cyr.

Le général Hanrion, entouré de son étatmajor, a fait les honneurs de l'Ecole aux illustres visiteurs.

Les élèves de Saint-Cyr ont soutenu la réputation du premier bataillon de France dans quelques manœuvres remarquables d'entrain et de précision, et les cavaliers ont mérité les éloges du chef de l'armée autrichienne.

Après cette courte revue, l'archiduc et le maréchal sont allés visiter les travaux du fort qui doit commander les approches de Saint-Cyr.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1875.

Au moment où le nouveau projet de loisur l'avancement militaire va être soumis, ainsi que l'a déclaré le général de Cissey, à l'examen du Conseil d'Etat et de l'Assemblée nationale, il n'est pas sans intérêt de faire connaître, d'après les documents du ministère de la guerre, la situation exacte de l'armée française en 1875.

L'état-major général de l'armée comprend 4 maréchaux et 550 officiers généraux en activité, en disponibilité ou dans la réserve.

Le corps d'étal-major se compose de 35 colonels, 44 lieutenants-colonels, 128 chefs d'escadron, 148 capitaines de 1^{re} classe, 132 capitaines de 2º classe et 54 lieutenants.

L'intendance militaire comprend 7 intendants généraux inspecteurs; 30 intendants divisionnaires, en activité et disponibilité; 5 intendants généraux inspecteurs et 38 intendants militaires dans la réserve; 60 sousintendants de 1º classe; 90 sous-intendants de 2º classe; 60 adjoints de 1º classe et 30 adjoints de 2° classe.

L'état-major des places est formé par 11 colonels, 8 lieutenants-colonels, 46 chefs de bataillon ou d'escadron et majors, 27 capitaines de 1re classe, 58 capitaines de 2e classe, 40 lieutenants de 11º classe, 8 lieutenants de 2º classe et 4 sous-lieutenants.

La gendarmerie est commandée par 45 colonels, 45 lieutenants-colonels, 99 chefs d'escadrons, 300 capitaines, 289 lieutenants et 73 sous-lieutenants.

On compte 4 colonels, 4 lieutenant-colonel, 40 chefs de bataillon et 1 capitaine d'infanterie en activité hors cadres.

Il existe 457 colonels, 454 lieutenantscolonels, 688 chefs de bataillon, 4,480 capitaines, 3,496 lieutenants et 3,472 sous-lieutenants d'infanterie en activité.

On compte 4 colonels, 4 lieutenants-colonels, 24 chefs d'escadron et 2 capitaines de cavalerie en activité hors cadres.

Il existe 78 colonels, 80 lieutenants-colonels, 262 chefs d'escadron, 4,044 capitaines, 769 lieutenants et 4,340 sous-lieutenants de cavalerie en activité.

L'artillerie est commandée par 65 colonels. 73 lieutenants-colonels, 296 chefs d'escadron, 582 capitaines en premier, 476 capitaines en second, 196 lieutenants et 338 sous-lieutenants.

Il existe 2 colonels, 40 chefs d'escadron, 54 capitaines en premier, 32 capitaines en second, 52 lieutenants en premier, 18 lieutenants en second et 19 sous-lieutenants pour le train d'artillerie.

Il existe également 438 gardes d'artillerie et 459 contrôleurs d'armes.

Le corps du génie compte 33 colonels, 34 lieutenants-colonels, 445 chefs de bataillon, 205 capitaines de 4^{re} classe, 456 capitaines de 2º classe, 74 lieutenants de 1re classe, 45 lieutenants de 2º classe, 79 sous-lieutenants et 573 gardes.

L'état-major des parcs et des compagnies

d'ouvriers comprend 48 officiers. Les gardes des équipages militaires sont

au nombre de 33.

Le corps des équipages compte 300 off.

Quant au service de santé, il est assuré par 8 médecins inspecteurs, 40 médecins principaux de 4^{re} classe, 40 de 2^e classe. 260 médecins-majors de 11º classe, 300 de 2° classe, 200 médecins aides-majors de 2° classe, 284 de 2° classe et 456 pharma.

32°

mu el F

don

Il est question de supprimer les galons d'or que les officiers portent au képi. On trouve que les galons des manches sont un suffisant du grade et qu'il est innui. insigne suffisant du grade et qu'il est inuite d'exposer un officier, qui a perdu son ke pendant le combat, de s'affubler d'une coit fure qui n'indique plus rien.

Si la suppression est consentie par le co-mité d'habillement, cet accident, très-conmun en campagne, n'aura plus de suites la. cheuses pour le prestige du commandement

On étudie aussi une autre réferme qui consisterait à retirer aux officiers d'infanterie ce sabre de cavalerie si incommod pour courir, et à lui substituer l'épée, pour tous les corps à pied. Le sabre serait con servé seulement aux officiers de cavalerie.

Asin d'appliquer les prescriptions édictées par les règlements militaires, les grandes compagnies ont fait indiquer, sur de wagons aujourd'hui affectés au transport des marchandises, le nombre d'hommes ou de chevaux qui pourraient trouver place dens chacun des compartiments dont il s'agit.

Un wagon ordinaire contiendra soit trentdeux hommes, soit huit chevaux. Celle mesure, qui n'est que la répétition pure et sin. ple de ce qui se fait aujourd'hui en Alle magne, a une utilité incontestable, et, en cal de mobilisation, le commandant de chaque détachement pourra, sans autre indication, embarquer pour ainsi dire instantanément ses hommes et ses chevaux suivant le nombre des wagons mis à sa disposition.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cours public et gratuit d'Arboriculture Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire

des Arts et Métiers, DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Mardi 27 juillet, à neuf heures du matin. Suite de la création du jardin fruitier. - Première préparation du sol. — Choix des espèces et variétés d'arbres.-Plantations.

Mercredi 28 juillet, à neuf heures du matin. Principes généraux de la taille.

ANDRÉ LEROY.

Nous avons annoncé samedi la mort de M. André Leroy, le célèbre horticulteur. André Leroy était le premier des pépinié-

ristes, dit le Journal de Maine-et-Loire; 80 mort est un deuil, non-seulement pour ADgers et Maine-et-Loire, mais encore pour pays et pour la science.

Fils de ses œuvres, André Leroy était de venu, par la force de son intelligence el de son trayail, le premier parmi ses émules; son nom était célèbre dans les Deux-Mondes, et c'est à ses pépinières que l'Amérique renal demander tous nos plants si recherchés. No autre nom angevin n'était, de nos jours, plus illustre, plus universellement connu.

Andre Leroy faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, qui s'hondraient de le compter parmi leurs membres son Dictionnaire pomologique se trouvait dans la bibliothèque de tous les botanistes qui le citaient et le consultaient sans cesse are

M. André Leroy, chevalier de la Légion d'Honneur, était âgé d'environ 74 ans.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« Une foule considérable était venue; sa medi matin, rendre à M. André Leroy le derniers devoirs et les derniers honneurs. Des marches de l'autel au grand portail, l'église Saint Lautel au grand portail. glise Saint-Joseph était entièrement pleine.

» Les cordons du drap étaient lenus par M. le premier président Métivier, M. Blavier, maire d'Angere M. Les cordons du drap étaient lenus par le premier président Métivier, M. Blavier, M maire d'Angers, M. Lainé-Laroche, et M. Audusson

» Un piquet d'infanterie escortait le cher nèbre Audusson-Hiron.

» Derrière la famille, venaient en long file les amis du regretté défunt et de

mille. Nous avons remarqué M. Chevalier, mille. Rous général, M. le colonel du ancien procureur général, M. le colonel du ancien procure de serviciers, M. le directeur de 32°, plusieurs officiers, M. le directeur de l'Ecole de médecine, quelques conseillers l'Ecole de plupart des horticulteurs municipaux, la plupart des horticulteurs municipaux, etc., etc.

et pépiniéristes, etc., etc. Au cimetière, après les dernières béné. dictions de la prière catholique, M. Blavier, dictions de la priore camonque, M. Blavier, maire d'Angers, ami intime de M. André Le-roy, a prononcé l'éloge funèbre de notre roy, a répiniériste angevin.

roy, a prononce angevin.
grand pépiniériste angevin.
La mort, a-t-il dit, frappe à coups redoublés. Après M. Boreau, M. Delépine;

doublés. M. Delépine, M. André Leroy, le doyen et l'initiateur des pépiniéristes angedoyen André Leroy a conquis, à force de travail et d'intelligence, la renommée qui a répandu son nom dans les deux mondes, et pandos, et avec son nom celui de l'Anjou sa patrie. Il a créé pour l'Amou une industrie nouvelle, dont il n'a cessé d'étendre et d'assurer les progrès. Non content d'avoir donné l'exemple, il a laissé dans son Dictionnaire de la pomologie un véritable trésor de science prafique et d'érudition sérieuse; ce vaste monument, unique en son genre, restera-t-il

, Membre de la Société industrielle, administrateur de la Banque, conseiller municipal, Andre Leroy a mis au service de tous la prudence qui a dirigé ses travaux et l'experience qu'il avait acquise dans la conduite de ses propres affaires. Mais ces qualités exterieures, qui expliquent ses succès, étaient surpasses encore par l'affabilité, l'honnêteté, la sureté de ses relations intimes, auxquelles M. Blavier vient rendre un hommage

ie.

dans

e me-

Alle

ément

variélés

atin.

ire; 84

III AD-

riour la

tait de

et de

nules;

ondes,

renail

es. Nul

jours,

grand

hono

ubresi

1.dans

qui l g arec

égion

neurs

il, l'&

gine.

nu.

lci, l'émotion et les larmes gagnant l'orateur et l'auditoire ont mis fin au discours ; chacun a voulu ensuite répandre, avec l'eau benite, une dermère prière, un dernier témoignage de sympathie sur cette tombe d'un laborieux et sage ouvrier, dont le nom durera tant qu'il y aura des jardins à embellir et des arbres à faire fructifier. »

Dans le but d'assurer le service des chemins de ter en temps de guerre, le gouvernement a décidé que tous les jeunes gens faisant partie de l'armée active et de sa réserve de l'armée territoriale et de sa réserve, et employés à un titre quelconque dans les six grandes compagnies, seraient rayés des contrôles des corps pour lesquels ils ont été désignés; ils seront considérés comme non-disponibles, le ministre de la guerre se réservant de déterminer ultérieutement leur situation, selon les besoins du sorvice. Dans le cas de mobilisation, ces non-disponibles devront rester à leur poste et continuer leurs fonctions, en attendant les ordres de l'autorité militaire.

Cette décision n'est pas applicable aux ouvriers embauchés temporairement pour des travaux accidentels; elle est applicable seulement au personnel attaché avec quelque fixité au service des compagnies, et dans lequel se trouvent classés tous les employés à divers degrés jusques et y compris les garcons de bureau et les hommes d'équipe.

da mesure que vient de prendre le mi-Distre de la guerre ne libère nullement les employés des chemins de fer, mais elle les laisse, jusqu'à décision contraire, dans un ervice dont il est facile de reconnaître l'importance. Ils devront, d'ailleurs, être toulours a la disposition du gouvernement, et les chefs de service seront tenus de dresser un état régulier et constant de tout leur per-

sonnel de 18 à 40 ans.

Il serait tout-à-fait déplacé de supposer que cette décision ministérielle est prise en vue des événements; elle est tout simplement une conséquence de notre réorganisation militaire et ne saurait indiquer que la paix doive être bientôt troublée.

La Vigne.

On lit dans le Patriote, d'Angers:

Nous recevons de différents points du département des nouvelles de la vigne et nous nous empressons d'en faire part à nos

Sans être désespéré, l'état des vignobles laisse à désirer, et l'humidité qu'il a fait depuis un mois a développé sur une grande partie des ceps l'oïdium dont on espérait ètre débarrassé.

Il faut donc, sans plus tarder, se hater de soufrer les vignes qui ne l'ont pas encore été, et soufrer une seconde fois celles qui l'auraient été une première.

Nous n'avons pas appris que le ter-rible phylloxera ait fait son apparition dans

notre département; aussi est-ce une raison pour bien soigner nos vignes et surveiller attentivement les ceps malades de l'oïdium, d'autant plus que la dépense est très-faible relativement au résultat qu'on obtient, lorsque le soufrage a été soigneusement fait.

» Si le temps, ce qu'il faut espérer, se remet au beau, on aura cette année une bonne année, car il y aura quantité et qualité, mais que chaque propriétaire s'empresse de visiter soigneusement ses vignes, car il est grand temps d'apporter le remède à celles qui sont malades.

COMMUNE DE GENNES.

Souscription en faveur des inondés du Midi.

MM.
D'Achon, Raymond, maire, 20 f. Chauveau, Séraphin, adjoint, 5 f. Chaplet, Louis conseiller municipal, 10 f. Sigogne, Victor, conseiller municipal, 5 f. Boucher, Jean, conseiller municipal, 5 f. Gaignard, Pierre, conseiller municipal, 10 f. Deschamps, François, conseiller municipal, 10 f. Lallemand, Claude, conseiller municipal, 5 f. Lallemand-Lebled, Louis, conseiller municipal, 5 f. Lallemand-Lebled, Louis, conseiller municipal, 20 f. Lemercier, René, conseiller municipal, 5 f. Baudrillet, Gustave, conseiller municipal, 10 f. Baudrillet, Gustave, conseiller municipal, 10 f. Rabouin-Rabouin, Pierre, conseiller municipal, 2f. Goizet, Louis, conseiller municipal, 15f. Guerineau, Louis, conseiller municipal, 50 c. Ronfleux, Pierre, conseiller municipal, 1f. 50 c. Tricoire, juge de paix, 25 f. Gustave Tricoire, 25 f. Têtedoie, 3 f. M. de Rozel, 2 f. Rousseau, Yves, 4 f. Duport, Napoléon, 5 f. Foucher, Louis, père, 1 f. Laroche, François, 1 f. Masson, Jean, père, 50 c. Foucher, Amand, 1 f. Loizeau père, 1 f. Pelé-Bodet, 50 c. Besnard-Girard, 1 f. Girard-Guyon, 50 c. Boutin, character, 1 f.

Brebion, 1 f. Moreau, Louis, 50 c. Aubin-Haquet, 2 f. Forestier père, 35 c. Forestier-Leblanc, 2 f. Ronteux-Bompois, 2 f. Forestier-Thibault, 50 c. Rouleau, horloger, 2 f. Sigogne-Bompois, 25 c. Besnard-Aubeux, 2 f. Derouineau, François, 1 f. Ory-Tarode, 40 c. Dubois-Chevalier, 2 f. Maury, percepteur, 5 f. Angot, garde particulier, 1 f. Miellet, André, 2 f. Rabeau-Dialand, 1 f. Houette, chapelier, 1 f. 50 c. Guinsolleau, 2 f. David, Joseph, 1 f. Lambert, 20 c. Brisset père, 5 f. Herard, 2 f. Mme veuve Esnault, 5 f. Mauny, Charles, 2 f. Mm. Besnard-Malecot, 3 f. Sigogne, Hippolyte, 20 c. Renault, 50 c. Clavereau, Louis, 50 c. Fournier, tailleur, 50 c. Lecomte, Henri, 5 f. Sigogne-Guilbaud, 75 c. Lasnier-Bigot, 30 c. Lasnier, cultivateur, 1 f. Cholet, fermier, 1 f. Meunier, Eugène, 50 c. Chayring riceire, 5 f. Lasnier, 50 c. Chayring riceire, 5 f. Lasnier, 50 c. Chauvin, vicaire à Gennes, 5 f. Levêque, André, f. Touret, facteur, 1 f. Mme veuve Dodard, 20 c. Lecesvre, François, 50 c. Aubeux, Joseph, 50 c. Mme veuve Besnard-Charlat, 5 f. Martin, Hilaire, 50 c. Berrier, Pierre, 50 c. Colet-Veau, 25 c. Charrier, meunier, 5 f. Priou-Ladubé, 1 f. Mme veuve Thomas, 30 c. Chau-veau, boulanger, 50 c. Lemarié, 1 f. Guitton-neau-Chaplet, 1 f. Sigogne, Charles, 50 c. René Caroux, 50 c.

Baudin-Leboucher, 30 c. Girard-Foucher, 1 f. Mre veuve Gilbert, 50 c. Paul Queret, 1 f. Mlle Denouault, Henriette, 30 c. Renou-Gaignard, 1 f. Bouras, Maurice, 2 f. Mrs. Paul Gaignard, 1 f. Mrs. Pa Masson-Sigogne, 1 f. Masson-Sigogne, 50 c. Baudin-Fresnais, 1 f. Delaunay-Roucher, 50 c. Mm. veuve Albert, 2 f. Chauveau, cordonnier. 50 c. Besnard-Jousset, 2 f. Aubeux, Jacques, 4 f. Macé, Honoré, 1 f. M¹¹⁰ Jeanne Libeau, 2 f. Rouland, facteur, 20 c. Foucher-Besnard, Louis, 2 f. Mine Adele, 10 f. Marquet, cantonnier, 20 c. Fresneau, charron, 50 c. Harvoye, forgeron, 15 c. Trouillard, jardinier, 1 f. Carré, Mathieu, 5 f. Bretault père, 20 c. Gaudicheau-Bompois, 30 c. Brisset-Aubin, 1 f. Renier, propriétaire, 25 c. Albert, Auguste, 1 f. Malbois, facteur, 1 f. Latouche, m^d de chevaux, 50 c. M^m de Jourdan, 10 f. Tessie, Clément, 15 c. Besneau-Chauveau, 10 I. Tessie, Clement, 15 c. Besneau-Chauveau, 50 c. Tresorier, Vincent, 25 c. Chené, meunier, 1 T. Rocher, Louis, 15 c. Baudin, Joseph, 30 c. Depin, Louis, père, 25 c. Breton, Joseph, 35 c. Hubert, Auguste, 20 c. Rocher, Louis, fils, 50 c. Roger, Rene, 1 f. 20 c. Bourgeais, facteur, 50 c. Letheule, docteur-médecin, 5 f. Treuillier, Pierre, 1 f. Herve-Bretault, 1 f. Guilbault fils, 50 c. Mm. veuve Dufour, 5 f. Fouqué-Galbrun, 5 f. Martin, agent-vover, 4 f.

Martin, agent-voyer, 4 f. Mme veuve Baudriller, 10 f. Camille Baudriller, 10 f. Trefoux-Rousseau, 2 f. Blondeau, briga-dier de gendarmerie, 1 f. Leguernalec, gendarme, 1 f. Cantier, gendarme, 1 f. Fourgeaud, gendarme, 1 f. Ribourg, gendarme, 1 f. Lacroix, garde-champêtre, 1 f. Sigogne, Louis, à la Roche, 3 f. Mrs. veuve Leblanc-Lamoureux, 1 f. Bretault-Choyer, Pierre, 5 f. Thomas, curé de Gennes, 10 f. Charles d'Achon, 5 f. Brisset, Florent, 2f. Cahu, Louis, père, 5f. Delaunay, Jean, expert, 3f. Bourdais, notaire, 20f. Guyon, Jean, expert, 31. Bourdais, notaire, 20 f. Guyon, propriétaire, 10 f. Blot, propriétaire, 18 f. Raveleau, 1 f. 50 c. Vinsonneau fils, 1 f. Vinsonneau père, 1 f. Auriou, propriétaire, 5 f. Thibault et Jamin fils, 2 f. Rousseau, Louis, à Sarreau, 1 f. Rabideau, 1 f. Mary, charron, 50 c. Martin-Rousseau, 1 f. Mathurin Fresneau, 3 f. Fresnais, à Sarreau, 50 c. Gonstant Bretault, 2 f. Rabouin-Fresneau, 50 c. Rousseau, Repé, 50 c. Rauneau. Fresneau, 50 c. Rousseau, René, 50 c. Bauneau, à Sarreau, 2 f. Lezin-Raboun fils, 50 c. Chau-veau, à Sarreau, 1 f. Fournier, à Sarreau, 50 c. weau, a Barreau, 11. Fournier, a Barreau, 50 c. Maw veuve Charrier, 30 c. Maugin, François, 1 f. Miellet, Pierre, 1 f. André Marquis, 1 f. Maweuve Bourreau, 2 f. Beaumont, cultivateur, 1 f. Cordier, 1 f. Galbrun, meunier, 1 f. Denis Miellet, 2 f. Etienne Miellet, 2 f. Miellet, de l'Ortie, 30 c. Dron père, 1 f.

Aubin, François, 90 c. Aubin, Pierre, fils, 1 f. M^{me} veuve Cordier, 20 c. Alphonse Aubin, 1 f. M¹¹⁰ Chicolteau, propriétaire, 40 f. Rouleau, à Sarré, 1 f. Cahu fils, à Sarré, 5 f. Jean Grégoire,

1 f. Marchand, 1 f. Mme veuve Corbineau, 1 f. 50 c. Sigogne-Saussereau, 50 c. Joseph Bauneau, 50 c. Augustin Renou, 5f. Guichou, Jean, 1 f. Mile Guichou, Jeanne, 50 c. Mile veuve Bauneau, 2 f. Louis Fresneau-Rabouni, 50 c. Ronteau père, à la Foret, 1 f. 50 c. Baudriller, Pierre, à la Foret, 1 f. 50 c. Treuillier, Jean, à la Foret, 50 c. Jacques Goujon, à la Foret, 2 f. Mile Aimee Taugourdeau, 50 c. Carré, à la Forêt, 1 f. Fresneau, Julien, 1 f. Toussaint Goujon-Aubin, 1 f. Goujon Dutertre, 50 c. Goujon-Bauneau, 1 f. Baudriller Marquis, 1 f. Julien Rabouin, 1 f. Mar V Rabouin, Michel, 1 f. Martin, René, 1 f. Viain Clavereau, 2 f. Gueret Francois, 1 f. Levova, 50 c. Rompois Francois, 1 f. cois, 1 f. Levoye, 50 c. Bompois, François, 1 f. Guillot, 50 c. Frédéric Champue, 50 c. Jean Leblanc, 1 f. Proust, Jacques, 1 f. Mm. veuve Breton, 25 c. Louis Bompois-Rabouin, 50 c. Bidoult Bontisto 2 f. Mm. veuve Lallemand, 5 f. Bidault, Baptiste, 2 f. Mme veuve Lallemand, 5 f. Guilloux, Valentin, 30 c. Fournier, a Chapeau, 60 c. Mme veuve Galbrun, 5 f. Thibault-Treuillier, 1 f. Priou, François, 50 c. Louis Rouleau-Lailemand, 1 f. Mathurin Lailemand, 1 f.

Mm veuve Lallemand, à la Genevraye, 50 canonyme, 10 c. Boivin, François, 5 f. Lambert, curé de Milly, 5 f. l'abbé de Milly, 3 f. Mm veuve Poirier, 20 c. Henri Pay, 30 c. Louis Guichoux, 50 c. Chemineau, Pierre, 50 c. Beaumont, Jean, 1 f. Michel Guilmet, 1 f. Martin, Noël, 50 c. Chazal, François, 2 f. Chazal, Auguste, 50 c. Samson, Eugène, 2 f. Beaumont-Guittonneau, 1 f. Chaplet, Etienne, 1 f. 50 c. Poupart, François, 30 c. Ladubé, Jean, 50 c. Esprit Groust, 2 f. Bertin, Pierre, 1 f. Pierre Bodet, 50 c. Etienne Baranger, 1 f. Huet, François, 50 c. Etienne Baranger, 1 f. Huet, François Mme veuve Baranger, 25 c. Pierre Bodet fils, 1 f. 50 c. Lutin, Pierre, 30 c. Louis Talimis, 1 i. 50 c. Lutin, Pierre, 30 c. Louis Taligné, 50 c. Beaumont, Louis, 20 c. Mme veuve Hubault, 20 c. Moreau, Louis, 50 c. Mme veuve Martin, 15 c. Moron, René, aubergiste, 3 f. Fouquereau, Pierre, 1 f. 50 c. Baranger, François, 1 f. 50 c. Moron, Eugène, 1 f. Martin, Pierre, fils, 50 c. Cordier, Louis, 1 f. Aubin, Etienne, 50 c. Clément Guérineau, 5 f. 50 c. Mille Samson, institutrice, 1 f. Foucher, Louis, 1 f. Mme veuve Reaumont, 50 c. Reaumont-Pelletier. M^{me} veuve Beaumont, 50 c. Beaumont-Pelletier, 1 f. Gasnereau fils, 1 f. Gasnereau père, 50 c. Cailleau, Laurent, 50 c. Clément Bodineau, 35 c. Gouzé, Isidore, 1 f. Gagneux, François, 2 f.

Beaumont-Bodet, 1 f. Genet, Jacques, 50 c.
Martin, Pierre, père, 2 f. Louis Chazal, 1 f.
Florent, Huet, 1 f. le comte des Mazis, 5 f. Huet, Louis, fils, 1 f. Derouineau, Pierre, 3 f. Derouineau, François, 1 fr. Cordier-Métivier, 40 c. René Chaplet, 2 f. Chemineau, Louis, 1 f. 50 c. Louis Besnard, 1 f. 50 c. Peltier, Jean, 50 c. Douet, René, 30 c. Martin, Florent, 50 c. Rabouin, Pierre, a Milly, 50 c. Chaplet, Joseph, 50 c. René Gamichon, 50 c. Beaumont, Auguste, 1 f. Chaplet, Etienne, 50 c. Lasnier, Mathurin, 50 c. Morinière, Jean, 2 f. Guyard, Pierre, 2 f. André Morinière, Jean, 2 f. Guyard, Pierre, 2 f. André Julienne, 50 c. Louis Latouche, 1 f. François Godin, 1 f. Martin, Henri, 50 c. M^{mo} veuve Moreau, 50 c. Deschamps, Pierre, 2 f. Caroux, Pierre, 1 f. Derouineau, François, 40 c. Fouquereau, Pierre, fils, 2 f. Jeanne Leger, 1 f. M^{mo} veuve Boivin, 50 c. Alard, François, 1 f. Georges Persac, propriétaire, 20 f. Babonneau, Jean, 1 f. Louis Chaplet, cultivateur, 1 f. Fresnais, Maurice, 50 c. Genêt, Louis, 1 f. Aury, Louis, 2 f. Huet, René, 2 f. M^{mo} veuve Latouche, 20 c. 2 f. Huet, René, 2 f. M^{me} veuve Latouche, 20 c. Toussaint Derouineau, 1 f. 50 c. M^{me} veuve Derouineau, 75 c. Roucher, Charles, 1 f. Achard, François, 1 f. M. veuve Besnard, 50 c.—Total,

746 f. 60 c.

Ecole communale des garçons: Joullain, Frédéric, instituteur, 5 f. Gaignard, Emile, 5 f. Louis Fresneau, 1 f. Renault, Eugène, 50 c. Gaudicheau, Joseph, 10 c. Derouineau, René, 10 c. Menard, Alphonse, 20 c. Thibault, Désiré, 30 c. Baudriller, Louis, 15 c. Brisset, Louis, 25 c. Brisset, Henri, 25 c. Thomas, Victor, 15 c. Auguste Touron, 10 c. Breton, Charles, 10 c. Auguste Bandin, 10 c. Ory, Henri, 10 c. Dodard. guste Baudin , 10 c. Ory , Henri , 10 c. Dodard , Elie, 5 c. Vallée, Louis, 5 c. Champiré, Gustave, 5 c. Champiré, Florent, 5 c. Jourdran, Victor, 10 c. Bourgeois, René, 25 c. Vinsonneau, Jean, 1 f. Sigogne, Vietor, 1 f. Louis Sigogne, 1 f. 1 1. Sigogne, Vietor, 1 1. Louis Sigogne, 1 1. Baptiste Sigogne, 1 f. Rousseau, Louis, 25 c. Lemercier, Elie, 50 c. Desmés, Auguste, 20 c. Lecomte, Georges, 1 f. 50 c. Goujon, Léon, 10 c. Rouleau, Louis, 10 c. Levêque, René, 5 c. René Martin, 50 c. Bourgerie, René, 1 f. Bourgerie, Auguste, 1 f. Besnard, Clément, 50 c. André Rousseau, 50 c. Martineau, Félix, 50 c. Marquet, René, 50 c. Rousseau, Paul, 35 c. Champiré, Henri, 10 c. Rousseau, 10 c. Rousseau, Paul, 35 c. Champiré, Henri, 10 c. Ernest Vivien, 10 c. Bompois, Auguste, 10 c. Garnier, Louis, 20 c. Foucher, Louis, 5 c. Paul Queret, 25 c. Ludovic Queret, 25 c.—Total: 26 f. 55 c.

Ecole communale des filles: Mmes les sœurs de St-Charles, institutrices, 3 f. Hélène Lallemand, 2 f. Charles, institutrices, 3 f. Hélène Lallemand, 2 f. 50 c. Zénaïde Mauny, 25 c. Eugénie Mauny, 25 c. Alphonsine Ortion, 50 c. Louise Miellet, 50 c. Marie Leguernalec, 1 f. Marie Guichard, 25 c. Célestine Viau, 25 c. Mile d'Achon, 1 f. Joséphine Rabouin, 50 c. Marie Miellet, 50 c. Joséphine Treuillier, 25 c. Angèle Rabouin, 40 c. Louise Baudriller, 15 c. Marie Pelé, 1 f. Valentine Brisset, 1 f. 35 c. Louise Baguet, 10 c. Marie Touron, 10 c. Marie Espault, 3 f. Joséphine Touron, 10 c. Marie Touron, 10 c. Marie Touron, 10 c. Marie Touron, 10 c. Mar Marie Touron, 10 c. Marie Esnault, 3 f. Joséphine Bompois, 25 c. Marie Proust, 10 c. Marie pmne Bompois, 25 c. marie Proust, 10 c. marie Lemercier, 50 c. Louise Lemercier, 50 c. Marie Caroux, 20 c. Marie Aubineau, 3 f. Marie Breton, 50 c. Louise Bigot, 30 c. Joséphine Besnard, 30 c. Léontine Canard, 15 c. Marie Dodard, 5 c. Marguerite Martin, 5 c. Elise Beysecker, 50 c. Angèle Fresneau, 50 c. Valérie Moreau, 20 c. Marie Lassier, 10 c. Joséphine Gouison, 70 c. Marie Lasnier, 10 c. Joséphine Goujon, 70 c. Louise Beaumont, 20 c. Marie Cahu, 2 f. Anastasie Aubin, 20 c. Celestine Aubin, 20 c. Marie Goujon, 20 c. Marie Hardouineau, 5 c. Marie Letourneau, 5 c. Anonyme, 10 c.—Total: 28 f. Vote du conseil municipal: 60 f.

Total général des souscriptions de la commune de Gennes: 861 f. 15 c. Sur cette somme ne sont pas comprises les quêtes

faites dans les églises de Gennes.

Faits divers.

Les habitants du Havre ont eu l'idée d'organiser une « grande tombola artistique et populaire » au bénéfice des inondés. Le succès a été prodigieux. Plus de vingt mille francs de billets ont été souscrits, et les billets sont au prix modique de cinquante centimes.

La liste des lots est curieuse à parcourir. Chacun a donné selon son métier. Ainsi à côté des objets d'art ou des objets utiles en tout genre, il y a: des traversées gratuites par steamer pour Trouville, Honfleur, Bordeaux, Hambourg; — un dîner de trois couverts chez le premier restaurateur de la ville, avec l'indication d'un menu à se lécher les doigts; - une promenade de trois heures dans une voiture de remise. - Un boucher offre un bon pour un gigot de mouton. Le journal le Havre, un abonnement d'un an. - M. Marteau, ses œuvres reliées en deux volumes. — Un professeur de piano, un certain nombre de cachets, etc., etc.

Les farceurs de l'endroit se sont mis de la parlie. On parle de l'intervention de l'entreprise des pompes funèbres qui offrirait un enterrement de troisième classe; le docteur X..., un accouchement gratis. J'en passe, et

des plus drôles.

M. Lacour, directeur adjoint de l'Observatoire de Copenhague, s'est rendu à Saint-Pétersbourg, pour soumettre à la convention télégraphique internationale une invention de nature à produire une révolution dans la télégraphie. Cette invention permet de transmettre simultanément entre deux stations, et sans interruption, par le même fil télégraphique, des dépêches multiples, autant de dépêches que l'on peut établir d'appareils distincts, sans qu'un de ces appareils exerce aucune perturbation sur les

M. Lacour, qui a consacré plusieurs années d'études à des recherches sur la marche des courants galvaniques dans les conducteurs, croit avoir constaté que l'électricité se propage par des ondulations de la même manière que le son. En poursuivant cette analogie, il a été amené à expérimenter l'application aux appareils télégraphiques de diapasons en communication avec des électro-aimants. Au moyen de cette adjonction, le courant électrique, en traversant le diapason, recoit un certain mouvement ondulatoire distinct de celui de tout autre courant passant par le même fil, mais ayant reçu le ton, pour ainsi dire, d'un autre diapason qui lui a imprimé un nombre de vibrations différent.

Plusieurs dépêches peuvent ainsi être transmises par le même fil, en même temps, à des diapasons différents.

Un garçon de banque se présente chez un monsieur ; il est porteur d'un billet arrivé à échéance :

- Monsieur est mort, fait le domestique.

- Comment, mort?...

- Il était somnambule, et cette nuit ayant ouvert la fenêtre du troisième, il s'est cassé la tête sur le pavé.

Et le garçon, rentrant sa traite d'un ton

— Il choisit singulièrement son temps.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la France:

Le correspondant parisien du Standard, qui s'est fait une spécialité des informations hasardées et qui ne perd aucune occasion d'envenimer nos relations avec l'Allemagne, affirme que le duc Decazes a abrégé la du-rée de son séjour à Vichy par suite d'une communication de l'ambassade allemande, et que cette nouvelle communication serait encore relative aux préparatifs militaires de la France.

Il ajoute qu'un livre récent publié à Paris sur l'Allemagne aurait causé une très-vive irritation à Berlin et serait sur le point de soulever un incident diplomatique.

Nous avons à peine besoin de dire qu'il n'y a rien de sérieux dans ces prétendues nouvelles.

M. le duc Decazes est, en effet, arrivé samedi soir à Versailles; mais son relour était annoncé et attendu depuis cinq ou six jours et n'a pas du tout le caractère de gravité que lui prête gratuitement le correspondant du journal anglais.

Pour les articles non signés : P. Godar.

Cirque Robba.

Jeudi prochain, 29 juillet, place du Chardonnet, ouverture du Grand Cirque

Les affiches du jour donneront le détail des exercices équestres, comiques et des gymnasiarques.

40 chevaux, — 35 écuyers et écuyères. Prix des places: réservées, 2 fr. 50 c.; premières, 1 fr. 50 c.; deuxièmes, 1 fr.

Ouverture des bureaux à 7 heures 4/2; on commencera à 8 heures 4/2.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

224

314 50

470 50

3880

320

890

73

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie. aura bientot sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les douze premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lundis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un por-trait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

8º année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. Bulletin finan-cler. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. par Correspondance étrangère. Nomen-AN pels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

307

306 50

280

218

306 50

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE PER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poisier : 6 heures 10 minutes du matin. 35 du soir.

Départs de Poitiers pour Saumus 6 heures • minutes du matin. du soir, Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DEPARTS DE SAUMUR VERS AIGERS. DEPARTS DE CACAMA DE CACAM

DEPARTS BE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-

Le traini d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrivetent

seir,

omnibus.

omplbu.

espress.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1875. Dernier Dernier Hausse Baisse. Valeurs au comptant. Valeurs au comptant Hausse Balsse. Hausse 30 Soc. gén. de Crédit industriel et Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. 65 50 665 comm., 125 fr. p. j. nov. . 740 660 105 40 15 Gredit Mobilier . . 182 50 3 5 635 470 h Grédit foncier d'Autriche . . . 54.0 Charentes, 400 fr. p. j. août. . 365 25 OBLIGATIONS. 493, 75 570 1 25 510 s 347 50 952 50 Midi, jouissance juillet. . . .

1 25

25

1175

990

29

611 25

Etudes de M. CALLIER, avoué-licencié à Saumur, successeur de M. BODIN

Valeurs au comptant.

% jouissance décembre. .

5 % jouiss. novembre Obligations du Tresor, t. payé.

Dep. de la Seine, emprunt 1857

Ville de Paris. oblig. 1855-1860

Banque de France, j. juillet.

Comptoir d'escompte, j. noût.

Gréditagricole, 200 f. p. j. jull.

Crédit Foncier colonial, 250 fr.

Credit Foncier, act. 500f. 250 p.

% jouiss, septembre. .

1805, 4 %

1869, 3°/..... 1871, 3°/..... 1875, 4°/....

Et de M" LE BLAYE et LAUMONIER, notaires à Saumur (Maine-et-

VENTE PAR LICITATION,

EN SEPT LOTS,

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession de Mm. veuve Peltier-Allain.

L'adjudication aura lieu, savoir :

Pour les fermes de Bonne-Cour et du Fondis, et la maison de Saumur, le dimanche 1" août 1875, à midi, en l'étude de M. LE BLAYE, par le ministère de M. LE BLAYE et LAUMONIER, notaires commis

Et pour le domaine du Bourg-Joly (quatre derniers lots), le dimanche 8 août 1875, à midi, à Montreuil-Beliay, en la salle de la Mairie, par le ministère des mêmes notaires.

Premier lot.

La ferme de Boune-Cour, située commune de Saint-Lambertdes-Levées, arroudissement de Saumur, contenant 11 hectares 44 ares 29 centiares.

Sur la mise à prix de 51,600 fr.

Deuxième lot. La ferme du Fondis, située commune de St-Nicolas - de - Bourgueil; arrondissement de Chinon (Indre - et - Loire). contenant 9 hectares 11 ares 66 centiares.

Sur la mise à prix de 40,000 »

Troisième fot. Une maison, située

à Saumur, rue de Bordeaux, nº 34.

Sur la mise à prix de 23,300 .

Domaine du Bourg-Joly Comprenant les 4 lots ci-après.

Quatrième lot. Prés et terres, situés commune de Montreuil-Bellay, comprenant dix hectares quatre-vingtsept ares quinze centia.

res. Sur la mise à prix de. 20,000 * Cinquième lot.

Terres et vignes, situces commune d'Antoigné, contenant un hectare quatre-vingt-quatorze ares soixaute cenliares.

2,800 . Sur la mise à prix de.

A reporter. 137,700

Report. 437,700 »

C. gen. Transatlantique, j. juill. | 242 50

Nord, jouissance juillet

Orléans, jouissance octobre.

Ouest, jouissance juillet, 65. .

Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz.

Société Immobilière, j. jany.

Sixième lot. . Maison de maître . terres, près, vignes et hois, situés commune de Saint-Martin-de-Sanzay, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), contenant quinze hectares cinquante-un ares seize centiares.

Sur la mise à prix de. 54,700 »

Septième lot. Maison, terres, prés, vignes et bois, situés même commune, contenant dix-neuf hecteres trente-quatre ares soixante-sept centiares.

Sur la mise à prix de. 58,400 » Total des mises à prix 250,800 »

Les héritiers ont la faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers lots composant le domaine du Bourg-Joly, sur les mises à prix ci dessus indiquées.

La vente a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 10 join 1875, enregistré. Pour les renseignements, s'adres-

1º A Mº CALLIER, avoué poursuivant; 2° à M° ALBERT, avoué co-licitant; 3° à M° CHEDRAU, avoue cotaire du cahier des charges, et à Me LAUMONIER, notaires commis.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIÈRE, à Saint-Florent.

A VENDRE

Est ,

UNE JOLIE MAISON

Avec magasias, servitudes et trojs hectares cinquante ares de terrain, avec vaste jardin entouré de douves bien empoissonnées.

Cette propriété est située à cent mètres de la gare de la Chapellesur-Loire, dans une position trèsagréable.

S'adresser à M. Bizoullier-Mo-TREUIL, à Allonnes.

AVENDRE

UN CHIEN COUCHANT DE TRES-BONNE RACE.

Agé de quinze mois.

S'adresser à M. Dinan, sermier à Montarlier, commune de Vivy.

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

IIPDIC LIEDIG

BOUILLON INSTANTANE

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX Pour Sauces et pour Assaisonnements MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873 Paris, Amsterdam, Havre

Moscou, Vienne Mis hors concours - Lyon 1872

SE VEND PARTOUT En gros: 30, rue des Petites-

Ecories, Paris.

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'Ecriture.

Noire en écrivant et restant toujours Limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

MEDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8; 3º édition par le docteur de Bruc. Prix 2 fr. 15 franco, chez A, Delahaye, libraire. Paris.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique antihernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 50 fr. Rerire franco.

MALADIES CHRONIQUES Traité du docteur S. Thompson, put se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici ineurables. Guérison certaine. Prix: 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, libraire. Paris.

ECOULEMENTS Guérison radicale. — 30 ans de succès et injection HOUITTE 3 fr.

ÉPILEPSIE Guérison par le Gallum Vidal Notice expédiée franco contrei fr. timb-poste adressés pharm. Vidal, Montpellier. NEVRALGIES

Mauxde Dents de Tête et d'Oreilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Philodonte de P.Maréchal, pharm. Akancy 1fr.25 le flac.; 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouye dans toutés bonnes pharmac.

CINO FRANCS PAR MOIS

12

23

28

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt met. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre met.

CRÉDIT LITTERAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splen-dides illustrations en chromo, véritable mo-des divers négociants et commissions nument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme
Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustres de 130 gravures sur acier.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-lier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum; splendide édit. Mame, 1 vol. în-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

des divers négociants et cor res, 4 vol. in-89. PELOUZE et FREMY. Traite de chia

générale, analytique, industrielle et so cole, 7 vol. grand in-80. BREHM. La vie des animaux illes de nombreuses vignettes. 4 vol. in &. #12

élo

me

lui

bui

8'0

bre

des

TOO

Pot

COD

pou tres

de 1

ture

Croi

Pel

sen

maj

L'Ecole normale, journal d'éducales d'instruction, hibliothèque de l'enseignent pratique. Ouvrage indispensable sur indisteurs. 13 vol. in-8°. BALZAC. Seule édition complète, nouve et définitive, publice par Michel Lévy

CHATEAUBRIAND. Euvres illustria gros vol. in-8º jésus. MUSSET (Alfred de). Euvres complex grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-89.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LEVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CREDIT MUSICAL

Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'm se de la marquée etc.

Ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve la company de la company de

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Mochannes Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Print Banco des Catalogues. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Lilleten les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA MODE UNIVERSELL

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Un an. ... 6 fr. . 8 f. . Six mois... 3 50

Paris. Départem10.

2 »

Donnant par an 24 numéros, 2.000 gravores, 200 patrons, 400 dessins de brode-

Trois mois. 2

EDITION DE LUXE Donnant les mêmes menis que la première di tion, plus 36 gravures con

Paris. Départ riées. Un an 15 fr. 18 h Six mois. 8 fr. Trois mois. 4 fr. Trois mois.

ENVOI DE NUMEROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1er fascicule, 50 centimes, Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifie par l'imprimeur soussigné.